

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Programme de protection climatique Technologies de propulsion alternatives pour la navigation, région Allemagne-Autriche-Suisse

Pour les compagnies de navigation suisses qui optent pour l'électrification comme moteur alternatif, nous recommandons notre [programme de subvention](#) parallèle en collaboration avec la Fondation KLIK.

CRITÈRES D'ADMISSION

1. Il s'agit d'une nouvelle acquisition ou d'une conversion à un moteur électrique. D'autres moteurs alternatifs sont également autorisés sur demande.
2. Un prolongateur d'autonomie ou un groupe électrogène de secours fonctionnant au diesel ou à l'essence peut être utilisé à bord d'un bateau fluvial si:
 - l'exploitation de bateaux s'engage à n'utiliser le groupe électrogène de secours qu'en cas d'urgence.
 - Il est interdit d'utiliser des groupes électrogènes de secours fonctionnant au diesel ou à l'essence ou un générateur diesel dans l'infrastructure de chargement.
3. Le projet concerne un bateau motorisé utilisé pour la promotion commerciale par au moins 12 personnes ou véhicules.
4. Le projet est implanté dans la région Allemagne-Autriche-Suisse, autrement dit le bateau n'est exploité que dans l'un de ces pays. Si ce n'est pas le cas, seule la consommation d'électricité de la région Allemagne-Autriche-Suisse est déclarée dans le système de suivi. De même, dans le cas d'une rénovation, il convient de s'assurer qu'auparavant, seul du carburant diesel de Suisse, d'Allemagne ou d'Autriche a été utilisé.
5. Acquisition d'électricité 100 % renouvelable en Suisse/Autriche/Allemagne. Si l'électricité ne provient pas d'une source propre à l'entreprise (p. ex. installation photovoltaïque), la compensation peut se faire par le biais de certificats d'origine. Celle-ci doit être soumise à la Fondation myclimate en même temps que les données de suivi.
6. Au moment de l'inscription, le contrat de travaux pour la conversion d'un bateau ou le contrat d'achat pour l'acquisition de nouveaux bateaux n'a pas encore été signé. Seuls les projets dont la mise en œuvre (= engagement financier de mise en œuvre) débutera après l'inscription (date de confirmation de l'inscription par la Fondation myclimate) sont admis au programme.
7. Le projet ne fait pas partie d'une entreprise exemptée de la taxe sur le CO₂.¹
8. Toutes les réductions des émissions obtenues grâce au projet sont transmises à myclimate et ne sont revendiquées à aucune autre fin. (Pas de double comptage possible.)
9. Des subventions privées ou publiques supplémentaires ne sont autorisées que si l'additionnalité est respectée et si un double comptage peut être évité. Dans le cas d'une aide supplémentaire, le montant de l'aide doit être pris en compte dans l'évaluation de l'additionnalité financière.
10. Les paramètres nécessaires au calcul des réductions des émissions (kilométrage et consommation d'électricité) peuvent être mesurés et sont mis à la disposition de la Fondation myclimate à la fin de chaque période de suivi.
11. Il est garanti que les moteurs diesel démontés ne seront pas utilisés à d'autres fins.
12. Un GPS ou un logiciel de planification d'itinéraires est utilisé pour enregistrer le kilométrage. Le logiciel doit être en mesure d'enregistrer tous les trajets effectués en Suisse, en Allemagne et en Autriche et d'attribuer une distance correcte aux trajets.
13. Une mesure séparée de la consommation d'électricité pour le chauffage et d'autres besoins éventuels, p. ex. pour la cuisine du bateau et la propulsion du bateau, est assurée.
14. L'inscription ne donne aucun droit à cette subvention.

Je confirme que les critères sont pleinement remplis et que toutes les informations et données figurant dans le formulaire d'inscription sont correctes

¹ Valable uniquement pour les projets réalisés en Suisse.

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE BATEAUX (PARTICIPANT AU PROGRAMME)

Propriétaire et exploitant des bateaux

Nom de la société
d'exploitation de bateaux:

Rue et numéro:

NPA, localité, pays:

Personne de contact

Prénom/nom:

Fonction:

Téléphone:

E-mail:

INFORMATIONS SUR LE PROJET

si celles-ci sont connues

Nom du bateau:

Type de bateau prévu: Rénovation Nouvelle acquisition

Utilisation prévue Rivière Lac

Début prévu de la mise en œuvre (mois/année):
(Date de l'achat ou de l'attribution du mandat)

Début prévu de l'activité (mois/année):
(Date de la mise en service)

INFORMATIONS SUR L'ADDITIONNALITÉ

	Energies renouvelables	Diesel
Frais d'investissement nouvelle acquisition		
Moteur	CHF/EUR	CHF/EUR
Batterie	CHF/EUR	-
Autres frais d'expédition	CHF/EUR	CHF/EUR
Frais d'investissement rénovation		
Moteur	CHF/EUR	CHF/EUR
Batterie	CHF/EUR	-
Autres frais de bateau:	CHF/EUR	CHF/EUR
Autres coûts et recettes		
Frais d'investissement dans l'infrastructure de chargement	CHF/EUR	-
Coûts annuels d'entretien du moteur	CHF/EUR	CHF/EUR
Autres subventions éventuelles		
Source d'autres subventions		-
Subvention	CHF/EUR	-
Type d'autres subventions	<input type="checkbox"/> unique <input type="checkbox"/> en continu	-
Si disponible: subvention diesel	-	CHF/EUR/L

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

	Energies renouvelables	Diesel
Durée de vie attendue du moteur	Année	Année
Durée de vie attendue de la batterie	Année	-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE TYPE DE PROJET RÉNOVATION

Veillez indiquer la distance parcourue annuellement pendant au moins trois années civiles complètes et fournir des informations sur la méthode de relevé et la précision de cette méthode. En outre, veuillez joindre au formulaire d'inscription des documents attestant la consommation de diesel du bateau concerné pendant au moins trois années civiles complètes et inscrire les données correspondantes dans le tableau ci-dessous.

Année			
Consommation de diesel	L	L	L
Distance	km	km	km

Méthode de relevé de la distance annuelle:
(GPS, logiciel de planification d'itinéraires, etc.)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE TYPE DE PROJET NOUVELLE ACQUISITION

Estimation de la consommation spécifique de diesel d'un bateau similaire équipé d'un moteur diesel. Cette valeur peut être estimée à partir des données d'un bateau de taille similaire qui n'a pas encore été électrifié.

Estimation de la consommation spécifique de diesel:

DOCUMENTS À FOURNIR

Les documents suivants doivent être joints au formulaire d'inscription (si applicables):

JUSTIFICATIFS POUR LE TYPE DE PROJET RÉNOVATION

1. Justificatif de la consommation de diesel au cours des trois dernières années (facture / relevé de compteur)
2. Justificatif des distances annuelles au cours des trois dernières années (extrait GPS ou logiciel)
3. Justificatif des frais d'investissement – p. ex. batterie, moteur électrique, infrastructure de chargement, transformation navale (Offre)
4. Justificatif des coûts d'investissement de la situation de référence – p. ex. nouveau moteur diesel (p. ex. offre ou catalogue d'un chantier naval/constructeur) ou justificatif de l'investissement pour la dernière révision générale / le dernier remplacement du moteur diesel (facture / extrait de comptabilité)
5. Si disponible: justificatifs de la durée de vie de la batterie, des moteurs et de l'infrastructure de recharge
6. Justificatif d'efficacité du nouveau moteur électrique, batterie incluse (indications du constructeur)
7. Si disponible: justificatif des subventions pour le diesel

JUSTIFICATIFS POUR LE TYPE DE PROJET NOUVELLE ACQUISITION

1. Justificatif d'estimation de la consommation spécifique de diesel d'un bateau de taille similaire (indiquer la taille du bateau et fournir des données sur la consommation et la distance parcourue).
2. Justificatif des coûts d'investissement du projet (offre)
3. Justificatif des coûts d'investissement d'un projet de référence – nouveau bateau à moteur diesel (p. ex. catalogue du fabricant)
4. Si disponible: justificatifs de la durée de vie de la batterie, du moteur et de l'infrastructure de recharge (données fournies par le constructeur)
5. Justificatif de l'efficacité du nouveau moteur électrique (indications du constructeur)
6. Si disponible: justificatif des subventions pour le diesel

SUBVENTION

La subvention consiste en une indemnisation dans l'exploitation **de CHF 100.– / EUR 100.– pour chaque tonne de CO₂ économisée jusqu'à la fin de la durée du programme**. Les réductions des émissions imputables au bateau à propulsion alternative sont calculées par myclimate sur la base des données de suivi mises à disposition chaque année ou régulièrement tous les deux à trois ans par le propriétaire du projet, vérifiées par une entreprise externe et délivrées sous forme d'attestations CO₂. La subvention est versée après vérification externe du programme de subvention.

CONDITIONS CONTRACTUELLES

En remplissant ce formulaire d'inscription, vous soumettez une proposition formelle sur l'admission au programme de subvention des bateaux à propulsion alternative. myclimate traite toutes les données de manière confidentielle. L'éligibilité d'un bateau est évaluée. Pour ce faire, vous devez fournir les documents mentionnés ci-dessus dûment complétés. Après vérification de l'inscription et des documents, myclimate conclut le contrat de participation avec le demandeur.

Le participant au programme informe myclimate des événements ou décisions qui entraînent des écarts par rapport aux informations fournies dans le formulaire d'inscription. Cela inclut la radiation des bateaux qui, contrairement à leur déclaration, ne sont pas acquis, ne sont pas transformés ou ne sont pas désaffectés avant la fin de la durée du projet.

PROCÉDURE ULTÉRIEURE

1. myclimate examinera toute inscription accompagnée de justificatifs. Un contrat de subvention (ERPA) sera établi une fois l'examen des documents terminé.
2. Le mandat sera ensuite attribué ou le contrat d'achat, signé.
3. Après la mise en service des bateaux, les données de suivi doivent être mises à la disposition de myclimate à la fin de chaque période de suivi. myclimate utilise ces données pour calculer les réductions des émissions de CO₂.
4. Le versement des subventions est effectué après un suivi externe.

Lieu, date:

.....

Signature:

.....

Nom:

Fonction:

Envoyez le formulaire d'inscription accompagné des justificatifs à:

kristina.langarova@myclimate.org